



Informations consultables sur www.eure-et-loir.chambagri.fr

Supplément au n° 957 d'Horizons du 27 juin 2008

numéro
73

>> edito

Philippe LIROCHON
Président de la Chambre d'agriculture

Le remembrement des organisations agricoles

Voici quelques années, un dirigeant agricole national lançait l'idée d'un « remembrement des organisations agricoles » face à la diminution du nombre d'exploitants. En dehors des coopératives où, pour des raisons économiques, les regroupements sont allés bon train, force est de constater que cette idée de restructuration n'a, jusqu'à présent, guère été suivie d'effet. D'où l'importance des initiatives que nous avons prises récemment, dans le département, concernant l'ADASEA et l'élevage.

Les difficultés financières de l'ADASEA ont été l'occasion pour le conseil d'administration de l'association et les présidents des organismes fondateurs d'anticiper une réorganisation des fonctions en proposant la dissolution de l'ADASEA et son intégration, sous forme d'un service nouveau, à la Chambre d'agriculture. Ce sera chose faite le 1er juillet.

En élevage, l'IPG (identification permanente généralisée) et l'état civil bovin sont en cours de regroupement avec ceux des départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, au sein d'un organisme commun dirigé par les 3 Chambres d'agriculture et dénommé « Alliance Elevage Loir et Loire ». Celui-ci entrera officiellement en activité le 1er janvier 2009.

Dans les 2 cas, la restructuration se fait autour de la Chambre d'agriculture avec le double objectif, d'une part, de préserver la proximité du service rendu aux agriculteurs par leurs interlocuteurs habituels, d'autre part, d'améliorer la synergie et la qualité de ce service (par exemple, avec la création d'un pôle installation pour les Jeunes Agriculteurs) dans un contexte de rigueur budgétaire.

>> actualité

L'Adasea devient un service de la Chambre d'agriculture et poursuit ses missions

Ce n'est un secret pour personne, l'ADASEA d'Eure-et-Loir se débattait depuis quelques années avec des difficultés financières. Plutôt que de poursuivre dans un processus qui risquait de conduire à une impasse, les responsables des organismes fondateurs sont convenus, après réflexion, que la meilleure solution était d'intégrer l'ADASEA à la Chambre d'agriculture.

Le 2 juin, la session de la Chambre d'agriculture a acté : 1) l'absorption de l'ADASEA dans le cadre d'une reprise globale de l'activité et des moyens, y compris le personnel, à la date du 1er juillet 2008 ; 2) la conclusion d'une convention entraînant la transmission universelle de tous les éléments de l'association existant au 1er juillet ; 3) la création d'un service ODASEA* doté d'un Comité d'Orientation Installation-Transmission de 12 membres, ouvert aux organismes représentés antérieurement à l'ADASEA. Ces décisions faisaient suite à un conseil d'administration (17 mai) puis à une assemblée générale extraordinaire de l'ADASEA (27 mai).

Afin de poursuivre la mission de service public de l'ADASEA, la Chambre a déposé un dossier de demande d'agrément pour l'ODASEA qui devient un nouveau service de la Chambre mis sous la responsabilité d'André Morhan. L'ODASEA assurera les missions liées à l'installation, la transmission des exploitations et les actions environnementales.

Outre les personnels affectés aux actions liées à l'installation, l'ODASEA

emploie Ronan Weidman (action environnementale, maintenance site Internet), Aurore Piquet (cartes communales, aménagement) et Catherine Rigaudière (assistante, CFE).

J. Godet

* Organisation Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

Un nouveau Pôle Installation

Profitant de la réorganisation des locaux, les Jeunes Agriculteurs vont rejoindre les locaux actuels de l'ADASEA, ce qui permettra la mise en place du Pôle Installation qui sera le guichet unique de l'installation aidée. Les candidats à l'installation trouveront dans ce même lieu :

- Le point info installation et la réalisation de l'autodiagnostic du projet tenu par les Jeunes Agriculteurs (Cécile Mareck)
- Le Plan Professionnel Personnalisé et l'inscription au stage réalisé par la CA-ODASEA (Aurélié Gandon)
- Le dépôt du dossier PDE pour instruction, auprès de la CA-ODASEA (Thomas Ponsard).

Contact : 02 37 24 46 70

>> sommaire

Actualités : Consultation sur le projet de SDAGE : exprimez-vous	3
Service : facilitez-vous le contrat d'apprentissage	4

● **Les producteurs d'Eure-et-Loir aux Comptoirs de Chartres**

A l'initiative et avec le soutien de la Chambre d'agriculture, 13 producteurs de Terres d'Eure&Loir et de Bienvenue à la Ferme ont participé aux Comptoirs de Chartres du 16 au 18 mai. Réunis en village « Eure-et-Loir », ils ont fait découvrir aux visiteurs la qualité et la diversité des productions d'Eure-et-Loir : miel, huile, farine, lapin, jus de pommes, fruits et légumes, bière, cidre, escargots... Avec de nombreux visiteurs sur leurs stands, les producteurs ont remporté un vif succès qui devrait permettre de renforcer leur participation en 2009.

Contact : Aurélie Toutain
02 37 24 45 36

● **Les salariés agricoles se forment pour économiser le carburant**



Contrôle de prépondérance au champ

Convaincue de l'intérêt de diminuer la dépense de carburant, en utilisant au mieux les capacités techniques des engins agricoles, l'ASAVPA * est à l'initiative d'une première formation sur la Conduite économique des tracteurs, organisée sur 2 jours par la Chambre d'agriculture. Les treize salariés étaient satisfaits. Parmi eux, Guillaume, salarié sur une exploitation près de Voves : « Ce stage est vraiment utile et instructif, alternant les apports techniques et les essais au champs ». Cette formation sera renouvelée en 2009.

Contact : Daniel Lazier
02 37 24 45 64

* Association des salariés agricoles d'Eure et Loir

Le site internet de la Chambre d'agriculture change de look

Lancé en novembre 2002, le site internet de la Chambre d'agriculture enregistre un nombre important de connexions, environ 12 000 mensuelles sur les six derniers mois.

Pour mieux répondre aux demandes des internautes, l'architecture et le contenu du site ont été entièrement repensés.

Vous trouverez désormais quatre espaces :

- un espace **Agriculteurs**. Les chefs d'exploitation du département y retrouveront des informations les concernant. A l'aide d'un mot de passe, ils pourront avoir accès directement à des prestations personnalisées, comme « Mes Parcelles » ;
- un espace consulaire dédié à la **Chambre d'agriculture** : ses missions, son rôle, ses services ;
- un espace présentant l'**Agriculture**



d'Eure-et-Loir : les hommes, les exploitations, les productions ;

- un espace **Grand public** avec, notamment, les produits d'Eure-et-Loir et l'accueil à la ferme.

Rendez-vous le 1er juillet sur <http://www.eure-et-loir.chambagri.fr>

Contact : Bruno Loquet
02 37 24 45 24

b.loquet@eure-et-loir.chambagri.fr

Expérimentation : trois systèmes de production présentés à Miermaigne

Les Services Techniques de la Chambre d'agriculture ont présenté mercredi 11 juin aux agriculteurs le dispositif expérimental comparant 3 systèmes de production sur l'exploitation de Miermaigne.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté de la Chambre de s'intéresser à une agriculture « intégrée », relayée par les Services Techniques et concrétisée sous la forme d'un essai à Miermaigne et d'un projet en cours au lycée de la Saussaye. Il s'agit, pour l'agriculteur, de mettre en place un système de culture qui permette d'utiliser moins de phytosanitaires et moins d'azote : une succession de cultures avec introduction de cultures de printemps, des dates de semis retardées en blé, des variétés peu sensibles aux maladies, des faux-semis... Une logique d'itinéraire technique qui permet d'éviter le recours systématique aux produits chimiques.

L'expérimentation permettra de comparer trois systèmes de production :

- **Raisonné** (1). Les conduites des cultures sont basées sur les conseils des services techniques de la Chambre d'agriculture.

- **Intégré** (2). Cette conduite impose un semis plus tardif de la céréale avec une variété rustique permettant de diminuer la quantité de produits phytos et d'azote utilisée en système 1. Les colzas sont semés avec un écartement de 50 cm pour pulvériser l'herbicide uniquement sur le rang et réaliser un ou plusieurs binages.

- **Intégré avec désherbage mécanique** (3). La priorité est donnée aux outils (bineuse, herse étrille, houe rotative) pour maîtriser les adventices. Le recours aux herbicides est possible s'il n'y a pas d'autres solutions.

Les systèmes 2 et 3 doivent permettre de garder une marge brute identique au système 1 en réduisant l'utilisation d'intrants extérieurs à l'exploitation.

Contact : SAER
02 37 24 45 61

Projet de SDAGE : la consultation est lancée : exprimez-vous !



La consultation* du public sur le projet de SDAGE** est lancée. La Commission agricole Loire-Bretagne a souhaité que chaque Chambre d'agriculture du bassin dispose d'un document de cadrage reprenant les avis professionnels rendus lors de la construction du SDAGE.

Le projet de SDAGE a évolué suite à nos propositions mais il reste des points de désaccords fondamentaux. Nous avons conçu ce document pour vous permettre de mieux appréhender les enjeux du SDAGE et ses conséquences pour l'agriculture, en vous apportant les éléments nécessaires à la consultation en cours.

Vous trouverez sur le site de la CA 28 (www.eure-et-loir.chambagri.fr/espaceagriculteurs/rubriqueSDAGE) les propositions de réponses élaborées dans le cadre de la Commission agricole Loire-Bretagne. Celle-ci souhaite que ces réponses soient diffusées auprès des agriculteurs afin qu'ils s'en inspirent pour répondre à la question 5 du questionnaire. **Pour que nos avis soient entendus dans le cadre de la consultation, nous pensons qu'ils doivent être ciblés autour de ces propositions et émis par le plus grand nombre d'agriculteurs du bassin.** Une large participation de la profession agricole est essentielle pour montrer que nous sommes déjà engagés dans la gestion durable de la ressource en eau. Notre expression collective doit permettre de faire évoluer le SDAGE avant son adoption définitive en 2009.

P Lirochon

* consultation jusqu'en octobre 2008

**Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne

Elevage : les services IPG et Etat Civil se regroupent au sein d'un OIER



Les représentants d'Eure-et-Loir : S. Roederer, N. Ligneau et C. Hardy (manque C. Avisse)

Suite à la réforme de la loi sur l'élevage et afin de conserver l'agrément du Ministère de l'Agriculture, les EDE d'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire ont, depuis 1 an, entamé une concertation pour trouver une solution de regroupement. Les rencontres ont abouti à la création d'un Organisme Inter Etablissement du Réseau (OIER) des Chambres d'agriculture, dont les missions seront les mêmes que celles des EDE actuels.

En avril, les 3 Chambres ont validé la création de cet organisme intitulé « Al-

liance Elevage Loir et Loire » qui prendra effet le 1^{er} janvier 2009. La direction en a été confiée à Guy Molard, actuel directeur des services Elevage d'Indre-et-Loire. Les orientations politiques et économiques de l'Alliance seront décidées au sein d'un comité de direction composé de 9 membres (3 par département) et présidé par Jacky Pelletier (41), assisté de Christophe Hardy (28), vice-président. Les aspects techniques seront étudiés par un comité d'orientation élevage réunissant 36 membres issus des 3 départements. Le président du comité d'orientation sera élu le 26 juin.

Les services de proximité restent à Chartres, l'interlocuteur pour l'Eure-et-Loir étant Daniel Bouteiller. Grâce à la synergie entre les 3 départements, cet organisme crée une nouvelle dynamique et permet de préparer l'avenir.

Contact : Hélène Stephan
02 37 24 45 72

● Hélène Stéphan, nouveau chef du service élevage



Hélène Stephan remplace Christian Capy comme chef du service élevage. Titulaire d'un BTS productions animales complété par un certificat de spécialisation lait et une licence pro ingénierie du conseil en entreprise agricole, elle affiche un parcours professionnel marqué par l'élevage bovin, successivement auprès des Syndicats de contrôle laitier du Loir-et-Cher, de l'Orne, puis de la Manche. Agée de 30 ans, Hélène Stéphan est originaire du département voisin des Yvelines.

Contact : Hélène Stéphan
02 37 24 45 72

● Le CRDA du Thymerais en assemblée générale

A la demande du bureau du CRDA, Jérôme Jullien (SRPV) a présenté le plan Ecophyto 2018 qui vise à réduire l'utilisation des produits phytos par la suppression des molécules dangereuses, la réduction de moitié des passages (ou dosages), l'interdiction de l'épandage aérien. Il prévoit aussi un bilan de santé des agriculteurs et salariés agricoles. Comment atteindre cet objectif sans mettre en péril l'équilibre de l'exploitation ? L'agriculture intégrée et l'IFT (Indice de fréquence de traitement) constituent des pistes abordées lors de la réunion. Même si l'échéance paraît encore lointaine, les responsables du CRDA ont choisi d'informer, pour se préparer sereinement, plutôt que d'ignorer et de subir le moment venu.

Contact : Isabelle Petit
02 37 65 83 74

>> rendez-vous

● Le CERC anime la filière équine en région Centre

Le Conseil Equin de la Région Centre (CERC) rassemble les socioprofessionnels de la filière équine. Il a pour missions la structuration et l'animation de cette filière, ainsi que la mise en place d'actions permettant la valorisation et la commercialisation de la production. Dans ce cadre, il s'associera à la Chambre d'agriculture pour proposer cette année aux éleveurs d'Eure-et-Loir une journée de formation sur un thème lié à l'élevage.

Contact : *Alix Martin*
06 78 90 07 31

● Participez au Prix de la Dynamique agricole

Chaque année, le Prix de la Dynamique agricole récompense des chefs d'entreprises exemplaires. Depuis 15 ans, la Banque Populaire Val de France, en partenariat avec les organisations agricoles, met à l'honneur la réussite des agriculteurs de la région, clients ou non de la banque. En 2008, pour la 3^{ème} année consécutive, ce prix est organisé spécifiquement pour les exploitants d'Eure-et-Loir et des Yvelines qui pourront concourir dans les catégories « Création ou reprise d'entreprise agricole » et « Valorisation, innovation, savoir-faire technique, et développement durable ».

Les dossiers de candidature seront examinés par un jury composé de représentants d'organisations agricoles et de collaborateurs de la Banque Populaire Val de France. Des prix de 500 et 1000 € seront attribués aux meilleurs dossiers de chacune des catégories. La remise des prix est prévue au 4^{ème} trimestre 2008 à Chartres.

Contact : *Guillaume Queguinier*
06 75 24 36 71



Pages réalisées par la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir sous la responsabilité de Jean Godet. Réalisation : André Morhan. Crédit photos : CA 28 - Horizons. Imprimerie Setael.

Contrat d'apprentissage : une procédure sécurisée pour la validation du contrat

Pour établir et faire enregistrer un contrat d'apprentissage, les employeurs ont deux possibilités. Une de ces solutions consiste à souscrire à la prestation « **Contrat d'apprentissage facile** ».

Depuis le 28 juillet 2006, les Chambres d'agriculture sont, de par la loi, compétentes pour procéder à l'enregistrement des contrats d'apprentissage lorsque l'employeur emploie un apprenti relevant du régime des assurances sociales agricoles (paysagistes, exploitants agricoles, centres équestres, banques...).

Lors de l'établissement du contrat, deux solutions sont proposées. La première est celle définie par la loi sur l'enregistrement du contrat. La seconde est une aide que propose la Chambre d'agriculture pour faciliter vos démarches.

La procédure d'enregistrement

La mission de service relative à l'enregistrement du contrat d'apprentissage est gratuite. Nous recevons le contrat, le contrôlons, réclamons les pièces justificatives si besoin, puis procédons à son enregistrement. Le contrat est ensuite soumis à validation auprès du Service de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricole (SITEPSA) dans un délai de 15 jours à compter de la date d'enregistrement.

Le délai entre la réception du contrat et la date d'enregistrement est souvent très long (plus de deux mois), car vous devez, en tant qu'employeur, faire toutes les démarches pour obtenir les pièces manquantes et nous les retourner.



Deux apprentis au travail au CFA de La Saussaye.



Une nouvelle prestation : Contrat d'apprentissage facile

La Chambre d'agriculture a voulu être réactive et vous propose en ce sens une assistance pour simplifier « l'administratif » à un coût très abordable. En souscrivant à cette prestation, l'employeur confie l'établissement du contrat d'apprentissage ainsi que les démarches complémentaires nécessaires (demande de dérogation, déclaration d'embauche...) au service apprentissage.

La mise en œuvre de cet appui évite que le dossier soit incomplet ou mal rempli. Il faut savoir que toute erreur entraîne systématiquement des réclamations.

La prestation « contrat d'apprentissage facile » supprime tous désagréments et retards dans la procédure d'enregistrement.

Elle sécurise à la fois le recrutement du jeune et l'entreprise offrant ainsi un confort dans le traitement du dossier.

Fiche produit

- Une simplification des démarches administratives
- Contacts avec tous les partenaires concernés (SITEPSA, MSA, CFA, DRAF...) pour traiter le contrat
- Une réduction du délai de traitement
- Un suivi permanent du dossier
- Coût : 40 € HT par contrat.

Contact pour rendez-vous:

Nathalie BOULAY
Tél : 02.37.24.45.37
Fax : 02.37.24.45.82
Mail : n.boulay@eure-et-loir.chambagri.fr